



NOTE DE SERVICE

À : Lisa Kennedy, Ville de Neuville
DE : L'équipe de planification des transports, WSP
OBJET : Version finale (V2.0) Étude de sécurité routière aux abords du Casse-Croûte à Neuville
DATE : 2022-11-08

1. CONTEXTE ET MANDAT

A. CONTEXTE

Le Casse-Croûte de Neuville est un restaurant jouissant d'un rayonnement régional, lequel est en opération depuis environ 60 ans. Le casse-croûte se trouve en bordure de la route 138 dans la Ville de Neuville. Dans les dernières années, le propriétaire du restaurant a effectué des travaux de rénovation qui ont conduit à une hausse de son achalandage.

Toutefois, il semble que le restaurant n'ait pas assez de places de stationnement disponibles. Par conséquent, les clients ont pris l'habitude de stationner sur l'emprise de la route 138. Cela génère beaucoup de conflits de circulation, et donc des comportements dangereux d'automobilistes, en plus d'importuner le voisinage. Selon les observations des représentants de la Ville de Neuville, en période estivale, l'achalandage important du restaurant s'observe aussi bien durant les jours de semaine par la présence de travailleurs, que les jours de fin de semaine par la présence d'un fort tourisme dans la région.

Pour tenter de pallier cette situation, plusieurs interventions ont eu lieu par le passé. Cependant, la situation ne s'est pas améliorée, elle s'est même détériorée.

Bien que la Ville de Neuville ne soit ni propriétaire du casse-croûte, ni propriétaire de la route 138 qui est de compétence provinciale, les enjeux de sécurité et les nombreuses plaintes du voisinage poussent la Ville à faire produire un avis technique concernant cette problématique de sécurité routière.

16e étage
1600, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3H 1P9
Canada

T: +1 514 340-0046
F: +1 514 340-1337
wsp.com



B. MANDAT

WSP a donc été mandaté de produire un avis technique dont l'objectif de résoudre un enjeu de sécurité routière. Pour ce faire, la Ville souhaite une évaluation de la situation actuelle, ainsi que des pistes de solutions. Pour répondre à cette demande, le présent avis technique sera structuré comme-ci :

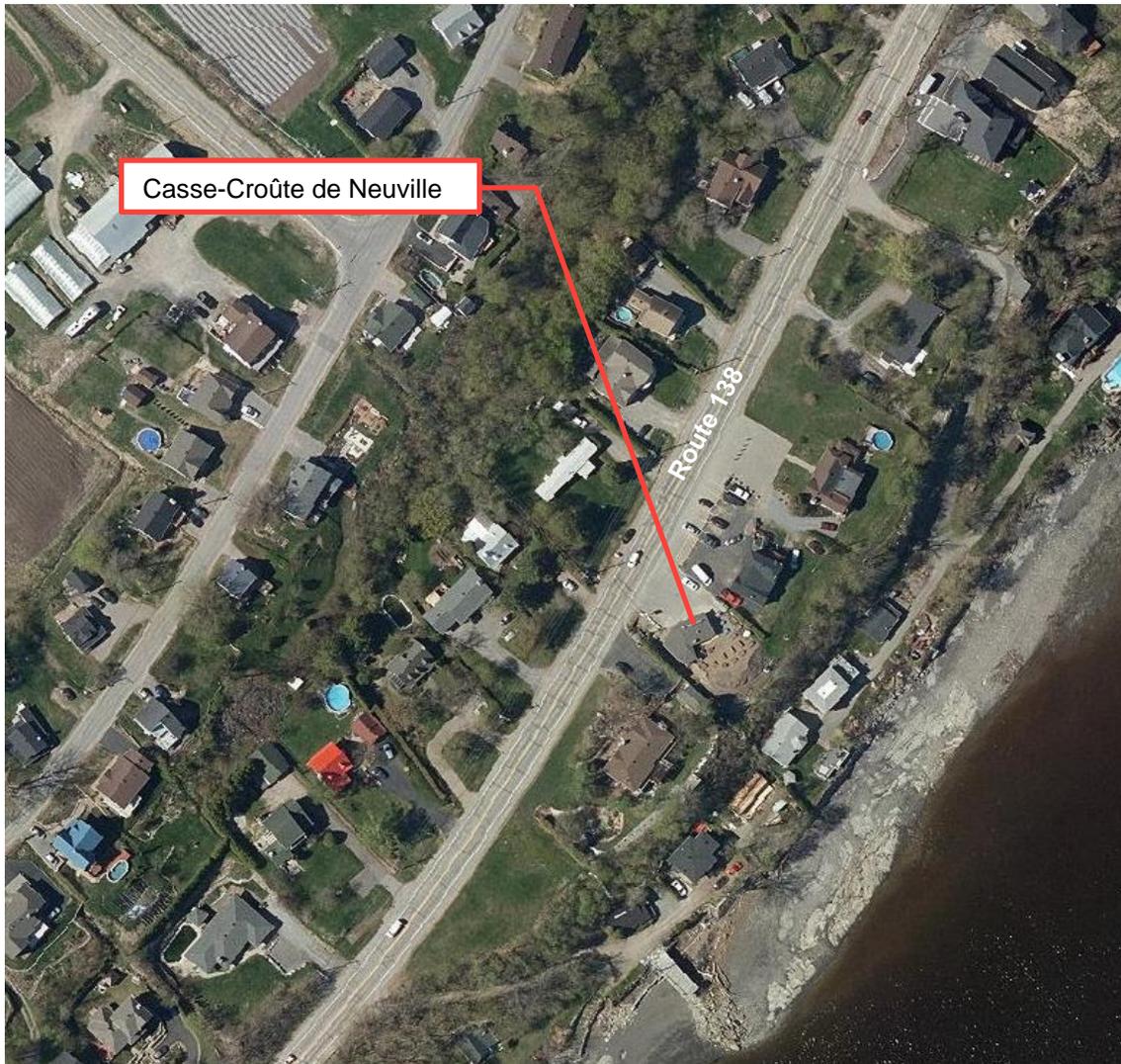
1. Contexte et mandat :
 - Contexte;
 - Mandat.
2. Situation actuelle :
 - Description physique de l'environnement;
 - Description des conditions routières actuelles;
 - Historique des solutions envisagées ou prises précédemment.
3. Évaluation de la génération de stationnement du restaurant;
4. Pistes de solutions;
5. Recommandations;
6. Conclusion.

2. SITUATION ACTUELLE

A. DESCRIPTION PHYSIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Casse-Croûte de Neuville se situe en bordure de la route 138 sur le territoire de la municipalité de Neuville. La figure 2.1 présente une vue du restaurant par satellite.

Figure 2.1 : Vue satellite du Casse-Croûte de Neuville



SOURCE : VILLE DE LÉVIS ET MRC DE LA RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES (2018)

La route 138 est une route nationale de compétence provinciale. Celle-ci traverse la Ville de Neuville, et se trouve donc à être intersectée par de nombreux accès privés dans la zone où se situe le casse-croûte. Dans ce secteur, la route 138 n'autorise pas le camionnage excepté pour les livraisons locales. En revanche, ce tronçon de la route 138 se situe entre deux tronçons de la Route verte de Vélo Québec, celle-ci empruntant localement la rue des Érables plutôt que la route 138. Il est donc très probable de trouver des cyclistes sur le tronçon à l'étude. Malgré tout, les automobilistes sont les utilisateurs majoritaires de cette infrastructure.

À cet endroit, la route 138 est constituée d'une (1) voie de circulation dans chaque direction, et la vitesse de circulation y est limitée à 70 km/h. Ce tronçon comporte de larges rayons de courbure, ainsi que des accotements pavés d'approximativement 2 m de part et d'autre de la chaussée. De plus, le ministère des Transports du Québec (MTQ), gestionnaire de cette route, possède une emprise d'environ 25 m de largeur à la hauteur du restaurant incluant plus de 5 m au-delà de l'accotement, de chaque côté de la route nationale.

B. DESCRIPTION DES CONDITIONS ROUTIÈRES EXISTANTES

L'achalandage du Casse-Croûte de Neuville semble dépasser la capacité de son stationnement. En effet, selon les témoignages reçus, il est très fréquent que les clients se stationnent en bordure de chaque côté de la route nationale. Cela entraîne une diminution importante de la visibilité, une présence d'obstacles physiques en bordure de route, ainsi que des piétons circulant vers et depuis le restaurant. Cela entraîne finalement une modification importante des conditions de circulation de cette portion de la route nationale limitée à 70 km/h. De plus, par manque d'espace, certains automobilistes effectuent des demi-tours sur les voies de circulation. L'ensemble de ces aspects entraînent ultimement une baisse de la sécurité routière de ce secteur.

C. DESCRIPTION DES SOLUTIONS ENVISAGÉES OU PRISES PRÉCÉDEMMENT

Face à cette situation, plusieurs acteurs ont émergé. Pour bien comprendre l'ensemble des solutions qui ont été envisagées ou mises en place par le passé, il est donc important de bien comprendre l'ensemble des parties impliquées dans la problématique étudiée dans cet avis technique. Les voici sous forme de courte liste :

- Le propriétaire du Casse-Croûte de Neuville;
- Le MTQ, gestionnaire de la route 138;
- La Sûreté du Québec;
- Le voisinage, propriétaire des lots adjacents ou dans l'environnement proche du casse-croûte;
- La Ville de Neuville, responsable d'évaluer les plaintes de ses citoyens.

Le tableau 2.1 résume l'ensemble des actions qui ont été mises en place ou envisagées par le passé, ainsi que les résultats de ces actions.

Tableau 2.1 : Actions envisagées ou prises jusqu'à ce jour

<i>Partie prenante</i>	Action prise	Résultat
<i>Propriétaire du Casse-Croûte de Neuville</i>	<p>Le propriétaire du casse-croûte agit en tant qu'agent de circulation à l'entrée de son stationnement.</p> <p>Le propriétaire du casse-croûte a intégré le service de commande de nourriture en ligne via l'application UEAT afin que les clients ne demeurent pas longtemps sur place.</p>	<p>Globalement, la présence de cet agent de circulation est plutôt positive au regard de la situation. Toutefois, l'impact de cette intervention est négligeable, puisque cela ne résout pas la problématique de manque de cases de stationnement. De plus, être seulement équipé d'un dossard et d'un drapeau en bordure d'une route nationale peut représenter un danger pour le travailleur, sans s'y limiter.</p>
<i>Voisinage</i>	<p>Installation de pots de fleurs et de clôtures sur l'emprise du MTQ, à la limite extérieure de l'accotement, pour tenter de dissuader le stationnement de chaque côté de la route 138.</p>	<p>Cette intervention est problématique en termes de sécurité. En effet, cela n'est pas conforme aux pratiques du MTQ qui visent à maintenir une bande dégagée de tout obstacle physique de part et d'autre d'une route nationale. Le MTQ se voit donc contraint d'intervenir pour retirer ces artifices.</p>
<i>MTQ</i>	<p>Mise en place d'une interdiction de stationnement sur le côté nord de la route 138 de l'adresse 364 à 454 (approximativement 700 m) au début de l'été 2022.</p>	<p>Cette intervention a eu un impact positif pendant une durée toutefois limitée. En effet, le stationnement du côté sud était encore permis.</p>
	<p>Mise en place d'une interdiction de stationnement sur le côté sud de la route 138 de l'adresse 381 à 469 (approximativement 600 m) au début du mois d'août 2022.</p>	<p>Cette intervention semble avoir aggravé la situation. En effet, face au manque de stationnement réglementaire disponible à proximité du restaurant, les automobilistes ont rapidement recommencé à se stationner dans les zones nouvellement interdites au stationnement. Ce phénomène est devenu difficile à contrôler pour le corps policier. Une forme de tolérance à cet égard s'est mise en place. Il semble donc qu'une solution répressive ne soit pas réaliste à moyen ou long terme.</p>
<i>Ville de Neuville</i>	<p>Demande refusée par le MTQ de faire passer la limite de vitesse de circulation de 70 km/h à 50 km/h sur ce tronçon.</p>	<p>s.o.</p>

SOURCE : WSP (2022)

3. ÉVALUATION DE LA GÉNÉRATION DE STATIONNEMENT DU RESTAURANT

Une note de calcul a été réalisée dans le but d’estimer le nombre de stationnement requis pour le Casse-Croûte de Neuville. Comme aucun relevé de circulation ou d’occupation du stationnement n’était prévu dans le cadre du présent mandat, l’estimation a été réalisée à l’aide du *Parking generation, 5th edition*, de l’*Institute of Transportation Engineers (2019)*.

Cette note de calcul a permis de déterminer que le besoin du Casse-Croûte de Neuville est d’environ **26 cases de stationnement**. Toutefois, ce résultat est à prendre avec un certain recul. En effet, cette méthode de calcul se base sur des statistiques d’observation dont la marge d’erreur est considérée importante. Afin d’augmenter significativement la précision de cette estimation, il est recommandé de réaliser un relevé d’occupation de stationnement pendant les périodes de pointe d’achalandage du restaurant.

4. PISTES DE SOLUTION

Le tableau 4.2 présente succinctement les pistes de solution envisagées dans le cadre de cet avis technique ainsi que l’envergure du coût des interventions, délais, avantages et inconvénients estimés. Ces interventions n’ont pas été étudiées en profondeur et relèvent d’une réflexion et d’une analyse succincte. Une étude plus approfondie serait nécessaire pour déterminer la faisabilité de ces pistes de solution.

Afin de mieux apprécier la lecture du tableau 4.2, il est important de bien comprendre les deux échelles qualitatives utilisées pour les critères d’évaluation d’envergure de coût et d’horizon de réalisation. Ces deux échelles s’étendent sur trois (3) niveaux d’évaluation du plus petit au plus grand. Il faut bien comprendre que ces niveaux sont avant tout qualitatifs et visent à représenter une évaluation comparative entre les interventions proposées plutôt qu’une évaluation quantitative absolue. Ainsi, deux interventions dont l’envergure de coût sont de même niveau, sont considérés être des interventions du même ordre de grandeur de coût de réalisation. En revanche, deux interventions dont le niveau d’horizon de réalisation ne sont pas égaux, sont jugées être des interventions qui ne se réaliseraient pas sur une durée de même ordre grandeur, l’une étant plus rapide que l’autre à mettre en place. Le tableau 4.1 représente les termes ou symboles utilisés afin de représenter le niveau d’évaluation des critères d’envergures de coût ou d’horizon de réalisation.

Tableau 4.1 : Termes et symboles utilisées pour représenter le niveau d'évaluation de certains critères

Envergure de coût	\$	\$\$	\$\$\$
Horizon de réalisation	Court terme	Moyen terme	Long terme

SOURCE : WSP (2022)

Tableau 4.2 : Pistes de solution

<i>Intervention proposée</i>	Partie prenante concernée	Envergure du coût	Horizon de réalisation	Avantages	Inconvénients
<i>Recouvrement du fossé situé sur le terrain du casse-croûte à l'ouest du stationnement actuel.</i>	Propriétaire du restaurant	\$	Court terme	<ul style="list-style-type: none"> – Libère de l'espace sur le terrain du casse-croûte, ce qui permet d'ajouter quelques places de stationnement. – Le coût de cette intervention n'est pas assumé par la collectivité. – Peut-être jumelé à d'autres interventions. 	<ul style="list-style-type: none"> – Le nombre de places de stationnement ajoutées est insuffisant et ne permet pas d'adresser entièrement la problématique de sécurité routière. Des automobilistes continueraient donc de se stationner sur les abords de la route 138.
<i>Achat d'un lot voisin et construction d'un stationnement annexe.</i>	Propriétaire du restaurant MTQ	\$\$	Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> – Répond entièrement à la problématique. – Le coût de cette intervention n'est assumé qu'en partie par la collectivité. – Peut-être jumelé à d'autres interventions. 	<ul style="list-style-type: none"> – Nécessite un investissement important de la part du propriétaire du Casse-Croûte de Neuville. – Nécessite l'implication du MTQ concernant la mise en place d'un cheminement piéton sécuritaire dans l'emprise de la route 138 entre le stationnement et le casse-croûte.
<i>Mise en place de délinéateurs espacés d'au plus 5 m le long des voies de circulation pour empêcher le stationnement délinquant.</i>	MTQ	\$	Court terme	<ul style="list-style-type: none"> – Le stationnement délinquant est contrôlé efficacement sans nécessité de répression active d'une force policière. 	<ul style="list-style-type: none"> – Nécessite l'aval du MTQ. – Cette intervention ne permet pas d'ajouter de places de stationnement. Cela pourrait pousser les clients à se comporter de manière imprévisible et dangereuse ou à diminuer significativement l'achalandage au Casse-Croûte de Neuville. – Les délinéateurs espacés de 5 m ne permettent pas d'empêcher le stationnement de motocyclistes ou pourrait inciter le stationnement en travers des entrées charretières.

<i>Intervention proposée</i>	Partie prenante concernée	Envergure du coût	Horizon de réalisation	Avantages	Inconvénients
<i>Construction d'une voie de stationnement sur rue, d'un côté ou des deux côtés de la route 138.</i>	MTQ	\$\$	Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> – Répond au besoin en stationnement. – Le MTQ a mentionné une ouverture à étudier cette intervention si une telle demande était déposée. 	<ul style="list-style-type: none"> – Nécessite l'aval du MTQ. – Le stationnement en parallèle d'une route nationale peut inciter certains automobilistes à effectuer des demi-tours non sécuritaires et non règlementaires. – Demande une bonne acceptabilité sociale de la part du voisinage qui verrait une bande végétalisée être éliminée, et le stationnement en bordure de route se régulariser à cet endroit. – Nécessite la mise en place d'un cheminement piéton sécuritaire.
<i>Construction de deux mini-giratoires à proximité du casse-croute entre lesquels est aménagé une voie de stationnement sur rue, d'un ou des deux côtés de la route 138.</i>	MTQ	\$\$\$	Long terme	<ul style="list-style-type: none"> – Répond entièrement à la problématique. – Constitue une mesure d'apaisement de la circulation 	<ul style="list-style-type: none"> – Nécessite l'aval du MTQ. – Les coûts ainsi que l'impact sur la circulation routière durant la réalisation des travaux seraient importants. – Demande une bonne acceptabilité sociale de la part du voisinage qui verrait une bande végétalisée être éliminée et le stationnement en bordure de route se régulariser à cet endroit. – Le temps de parcours de ce tronçon de la route nationale serait légèrement augmenté par la présence de mini-giratoires. Diminuer le temps de parcours d'une route nationale pour une considération commerciale va à l'encontre des objectifs et valeurs du MTQ qui cherche plutôt à maximiser la fluidité de son réseau national. – Nécessite la mise en place d'un cheminement piéton sécuritaire.

Intervention proposée	Partie prenante concernée	Envergure du coût	Horizon de réalisation	Avantages	Inconvénients
<i>Relocalisation de la route 138 au nord de son emprise afin d'aménager une voie de desserte avec stationnement du côté sud de l'emprise.</i>	MTQ	\$\$\$	Long terme	<ul style="list-style-type: none"> - Permet de libérer de l'espace pour mettre en place du stationnement sécuritaire du côté sud de la route 138. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessite l'aval du MTQ. Les coûts ainsi que l'impact sur la circulation routière durant la réalisation des travaux seraient très importants pour la collectivité. - Demande une bonne acceptabilité sociale de la part du voisinage qui verrait une bande végétalisée être éliminée et le stationnement en bordure de route se régulariser à cet endroit. - Nécessite des aménagements particuliers afin de sécuriser les entrées et sorties de la voie de desserte, ainsi que les entrées et sorties aux accès privés. - Nécessite la mise en place d'un cheminement piéton sécuritaire.

SOURCE : WSP (2022)

5. RECOMMANDATIONS

Du point de vue de la circulation et de la sécurité routière, il est recommandé de prioriser la construction d'un stationnement annexe sur un lot à proximité du Casse-Croûte de Neuville. Cette intervention permet de relocaliser le stationnement en dehors des limites de la route 138. Cela offre donc le stationnement le plus sécuritaire pour les automobilistes circulant sur la route 138, mais aussi pour les clients du restaurant. De plus, les clients auraient toute la liberté d'opérer un demi-tour sécuritaire en dehors des voies de circulation de la route 138. Il est à noter que pour offrir l'aménagement le plus compétitif, sécuritaire et confortable pour les clients, un aménagement piéton entre le stationnement et le casse-croûte est impératif. Celui-ci devra être sécuritaire, et d'une distance raisonnable. Finalement, cette intervention ne demande aucune dépense de la collectivité, à l'exception de la sécurisation du lien piétonnier. Toutefois, la réalisation de cette intervention dépend du propriétaire du Casse-Croûte de Neuville.

En complément, il pourrait être avantageux, à court terme, que le propriétaire procède au recouvrement du fossé dans le stationnement actuel, afin d'ajouter quelques places de stationnement. Cette intervention devra faire l'objet d'une étude spécifique d'aménagement pour évaluer le nombre de cases supplémentaire que cela créerait, de même que les implications en termes de faisabilité.

Advenant que les interventions proposées précédemment ne soient pas réalisables, il est recommandé d'envisager l'aménagement d'une voie de stationnement d'un ou des deux côtés de la route 138. Si cette intervention pourrait ne pas résoudre entièrement la problématique des demi-tours non-réglementaires à cet endroit de la route 138, elle offre tout de même le ratio le plus intéressant du nombre de places de stationnement ajoutées par rapport à l'envergure de coût parmi les interventions réalisées uniquement dans l'emprise du MTQ.

Dans le but de mitiger les risques associés à cette intervention, il est recommandé de réaliser une étude approfondie à son sujet.

Afin de mieux apprécier les aboutissants de cette intervention, il est à noter que celle-ci doit être réalisée par le gestionnaire de la route 138 qui est le MTQ, ce qui implique l'investissement de fonds publics. Cette intervention représente des risques du point de vue de l'acceptabilité sociale, et de l'approbation du MTQ.

6. CONCLUSION

La problématique de sécurité routière aux abords du Casse-Croûte de Neuville est complexe en raison des limitations de la juridiction de la Ville de Neuville. En effet, la Ville de Neuville n'est propriétaire d'aucun lot de ce secteur, ni de la route qui dessert le restaurant. L'ensemble des interventions doivent donc nécessairement venir du propriétaire du Casse-Croûte de Neuville ou du MTQ. De plus, pour ces deux parties prenantes, aucune solution économique n'est envisageable du fait du manque d'espace. Sachant cela, la recommandation privilégiée en termes de sécurité routière est d'aménager un stationnement en dehors des voies de circulation de la route 138. Cela offrirait un aménagement sécuritaire pour les automobilistes et les piétons. Cet aménagement devra minimalement permettre aux automobilistes d'opérer un demi-tour avant de se réengager sur la route nationale. Il devra également comprendre un lien piéton entre le stationnement et le Casse-Croûte de Neuville. Si cette recommandation ne peut être réalisée, il est recommandé en second lieu de déposer une demande auprès du MTQ dans le but d'étudier l'aménagement de stationnement sur rue sécuritaire aux abords du casse-croûte. Cette deuxième recommandation offrirait, comparativement à la première recommandation, un bénéfice de sécurité inférieur et une envergure de coût plus importante aux frais de la collectivité. Malgré tout, dans les deux cas, la sécurité routière et le temps de parcours moyen de ce tronçon en serait améliorés.

Signatures :

Yann Blanchard, ing.
Analyste en transport



Félix-Antoine Tremblay, CPI
Chargé de projets

Steve Careau, ing. (OIQ : 123158)
Gestionnaire de projets